

Section Sportive VOLLEY-BALL

Dossier d'INSCRIPTION Année scolaire 2024-2025

La section Volley-Ball au Collège Debussy, c'est :

- Un dispositif proposé spécifiquement aux filles de la 6^{ème} à la troisième.
- Un créneau de 2 heures pour les élèves de 6^{ème}-5^{ème}, 2 créneaux pour les 4^{ème}-3^{ème} (2h + 1h). Les emplois du temps de la classe sont aménagés pour permettre à votre enfant d'acquérir des bases solides en volley-ball, de progresser et surtout de s'épanouir pleinement au collège à travers une activité qui lui plaît.
- Ces créneaux sont pris en charge par des entraîneurs professionnels du club de Romans, le VBR. Ils viennent s'ajouter à l'emploi du temps classique de la classe : le reste de la classe n'a pas de cours sur ces créneaux, votre enfant ne manque pas de cours. Les entraînements sont réalisés au Gymnase Roger François, attenant au Collège, mis à disposition par la ville de Romans-Sur-Isère.
- Il n'est nullement obligatoire d'être licencié au Club pour intégrer l'option Volley-ball ni d'être une Volleuse accomplie. Le dispositif est ouvert aux débutantes. Le nombre de places étant limité, des sélections seront peut-être organisées (nous vous contacterons en cas de besoin).
- Un suivi de la scolarité en parallèle des entraînements, permettant le progrès et respectant le rythme de l'élève (concertation professeur EPS, équipe des classes, entraîneurs des clubs), pour sa réussite scolaire et éducative.

La section sportive scolaire Volley-ball s'adresse aux filles entrant

en 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} et 3^{ème}

Horaires de cette section

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Enseignement général <i>Dont EPS</i>	25h 4h	26h 3h	26h 3h	26h 3h
Enseignement en Section Rugby intégré à l'emploi du temps	2h	2h	3h	3h
Participation à l'association sportive de l'établissement (ponctuellement le mercredi après midi)	(3h)	(3h)	(3h)	(3h)

Obligations :

- Pour les élèves entrant en 6^{ème} et n'appartenant pas aux écoles primaires du secteur, demander dès maintenant une dérogation auprès du directeur de l'école pour **transmission immédiate** aux services compétents de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).
- Un engagement au sein de l'Association Sportive du Collège est obligatoire (licence de 25€), pour participer aux compétitions (environ 8 mercredis après-midi dans l'année). A noter que la licence permet également de participer sans surcoût aux entraînements autres activités proposées si votre enfant le souhaite.
- **Indépendamment des résultats, s'engager pleinement dans les apprentissages scolaires** (sans quoi l'élève sera privé de terrain, le temps nécessaire à la remise à niveau de son travail scolaire).

Les langues vivantes enseignées sont : LV1 Anglais - LV2 Allemand – Espagnol – Italien.

Le choix de la LV2 est libre, la 6^{ème} bilangue est compatible avec l'inscription en Section Volley-ball mais nous ne pouvons pas garantir la compatibilité de toutes les options avec la section sportive (au maximum une option de plus).

Le régime peut être : externat – demi-pension.

Recrutement

Vous êtes intéressé(e)s et vous souhaitez inscrire votre enfant en Section Sportive Volley-ball au collège Debussy de Romans sur Isère, voici les conditions à remplir et la procédure à suivre :

- ✓ Remplir la fiche de candidature jointe et disponible sur le site :
<https://college-debussy-romans.web.ac-grenoble.fr> ou sur demande au :

Collège Claude DEBUSSY - Avenue de Saint Donat – 26100 Romans sur Isère

☎ 04 75 02 27 55 ☎ 04 75 05 33 91

E-mail : ce.0260115j@ac-grenoble.fr

- ✓ Envoyer le dossier complet (liste des pièces à joindre ci-dessous) au collège DEBUSSY, ou transmettre à Pierre Laroche, professeur EPS responsable de la section avant le **17 MAI 2024**.

Liste des pièces du dossier

- 1) *Fiche de candidature (jointe au dossier ou téléchargeable sur le site internet du Collège)*
- 2) *Une photo d'identité récente collée sur la fiche de candidature*
- 3) *Avis du Professeur des Ecoles pour les CM2 (sur la fiche de candidature) – Bulletins du 1^{er} et 2^{ème} trimestre pour les élèves de 5^{ème} et 4^{ème}*
- 4) *Enveloppe timbrée à vos nom et adresse (pour la réponse)*

Admission

L'admission est prononcée par un jury qui se réunit à l'issue de l'étude des dossiers.

Ce jury établit la liste des élèves admis en fonction :

- De l'avis de l'enseignant de CM2 ou des bulletins scolaires joints au dossier pour les collégiens.
- De la motivation pour les Activités Physiques et le volley-ball en particulier (scolaire et/ou club)

Sous réserve de non contre-indication médicale.

Communication des résultats définitifs aux familles uniquement par courrier. Notez que la décision finale en cas de dérogation appartenant toujours à la DASEN et sera donc connue lors du résultat de la procédure AFFELNET.

Observations :

- Pour les élèves de primaire ne relevant pas du secteur géographique du collège DEBUSSY, la demande de dérogation doit être faite **par le directeur de l'école primaire à la demande de la famille.**

Attention : la date limite de retour des parents au directeur de l'école est le **02 Avril**. Le directeur se chargera de remettre les demandes de l'école à la DSDEN.

- Pour les élèves de collège autre que DEBUSSY, il est obligatoire de **demandeur une dérogation auprès du Chef d'Établissement où est scolarisé l'enfant** en parallèle de la demande de section fournie au Collège Debussy.
- Il est indispensable de **prévoir une inscription différente en cas de non affectation** en Section Sportive Scolaire Volley-ball.

Pour ceux qui sont inscrits dans un établissement privé, la procédure est identique à celle des élèves inscrits dans l'enseignement public.

Orientation après la 3^{ème}

Les élèves qui envisagent une poursuite d'étude en section sportive devront présenter un bon dossier scolaire et de bonnes compétences pour le volley-ball, afin d'assurer les heures d'entraînement qui viennent **en supplément de l'horaire scolaire hebdomadaire.**

- Secondes avec section sportive Volley-ball :
 - Lycée Polyvalent Public de Dauphiné (Romans-sur-Isère).
- Sans option Volley-ball :
 - Secondes du secteur de recrutement (lycées généraux ou techniques ; lycées professionnels...).

Le Principal

R. MARTELET